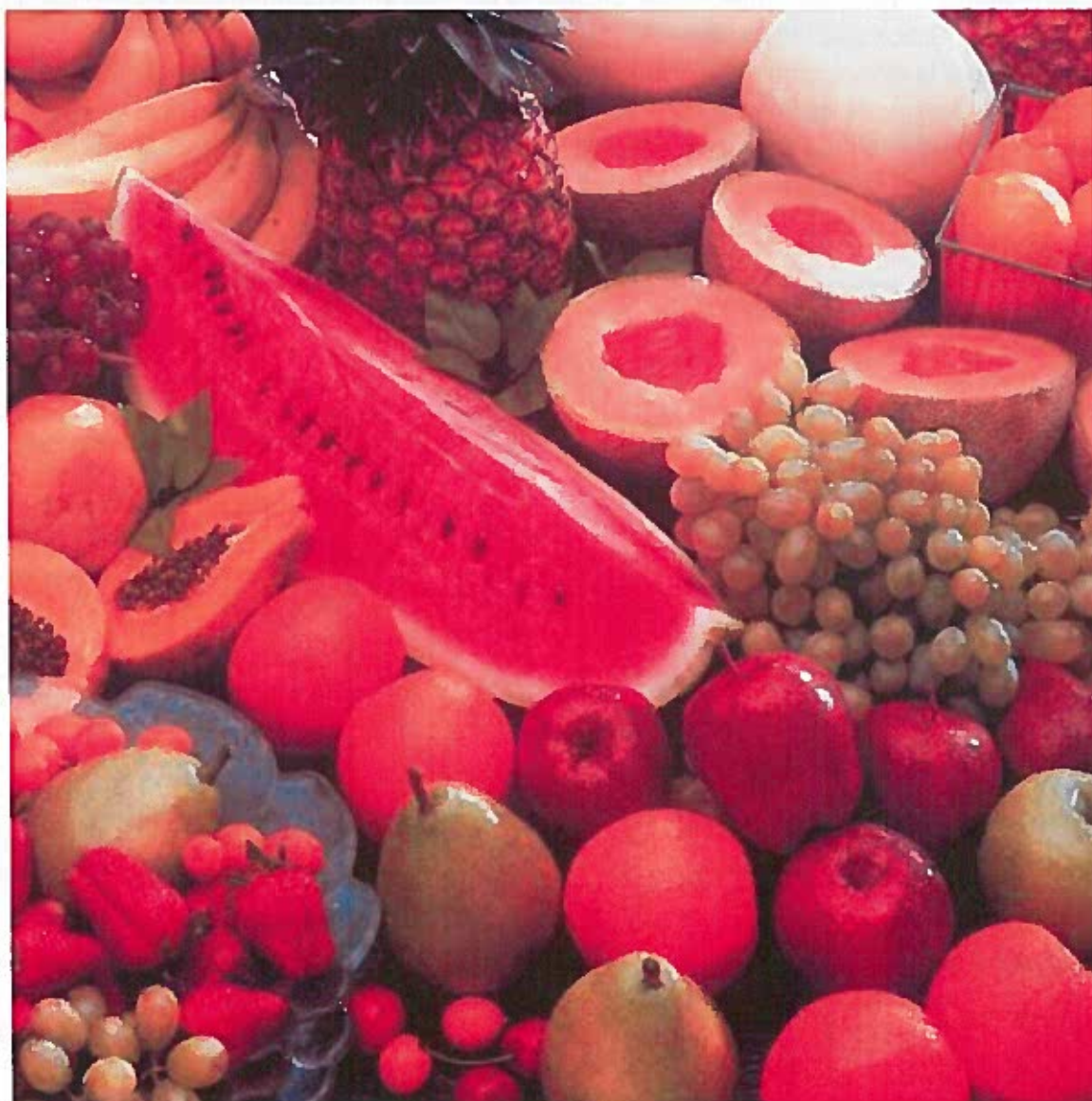


T'AS PAS LU ... ?

N°21

la Gazette de la Palud-sur-Verdon

PRINTEMPS 2015





Inquiétude pour le devenir de nos communes !!

Une double menace plane sur nos communes, financière et démocratique :

- Une fragilisation économique, avec la brutale et inéquitable baisse des dotations de l'état sur l'investissement et les services publics locaux (-10% pour La Palud, -28% pour la Communauté de Communes du Moyen Verdon en 2015) et la diminution par contre coup des aides du Conseil départemental (- 50% sur la voirie communale), alors que les charges pesant sur les communes et les intercommunalités s'accroissent continuellement ainsi que les besoins de la population, fragilisée par la crise.
- Une attaque contre la liberté communale, avec de nombreux projets de réformes, dont le projet de Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui vise à anéantir le niveau de proximité qu'est la commune et à concentrer pouvoirs et moyens au niveau des intercommunalités, bien loin de nos villages.

L'austérité prônée par l'Europe des banques n'est pas inéluctable, elle entraîne au contraire un marasme économique et l'impossibilité de relancer la consommation devant la baisse du pouvoir d'achat des particuliers et des moyens des collectivités locales. Une toute autre politique est possible et l'espoir vient du Sud, avec la Grèce puis l'Espagne !

Quant aux atteintes à la démocratie de proximité, la majorité des élus s'en inquiète au point que l'Association des Maires de France et l'Association des Maires Ruraux appellent au retrait du projet de Loi NOTRe, pour la sauvegarde des libertés locales. Puisse le gouvernement entendre l'inquiétude légitime des élus de terrain, dans l'intérêt du milieu rural et de ses habitants!

Michèle BIZOT GASTALDI

SOMMAIRE

La Gazette de La Palud-sur-Verdon **Édition Semestrielle**

Équipe de rédaction :

- Michèle Bizot-Gastaldi
- Thérèse Russo
- Christine Neury
- Andréa "Beachy" Bacher
- Annie Turrel
- Sandrine Raynier
- David Dechosal
- Nathalie Faudou

Édito.....	p.2
La mairie vous informe.....	p.3/4/5
État civil.....	p.6
<u>Vie locale</u>	
Faire son compost.....	p.7
Notre-Dame de la Font.....	p.8/9/10
Associations.....	p.11/12/13/14/15/16
Tribune libre.....	p.17/18/19
Coup de cœur	p.19
Ecole.....	p.20/21
Quizz	p.22
Fête du Parc.....	p.23
Expositions.....	p.23
Programme festivités.....	p.24

Aux Responsables d'associations

Envoyez-nous régulièrement vos programmes complets rendus de vos manifestations, illustrations de vos activités...

Vous aurez toujours une place dans la rubrique « Espace associations ».

Aux habitants

Nous attendons vos articles, photos, idées pour animer la gazette.

La tribune libre est pour vous.

Aux enfants et aux adolescents

Toi aussi tu as ton mot à dire, ton coup de crayon à donner.

Écris-nous, nous te publierons.



Décisions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

- Demande de subventions pour l'installation de 2 « toilettes sèches » : pour un coût de 86612 € HT, subventionnés à 80%, sur les sites de La Maline et Mayreste, après accord des gestionnaires des structures de proximité pour leur entretien.
- Demande de subvention (30%), au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015, pour la réfection et la sécurisation de la terrasse du Château.
- Attribution du logement communal F4 du presbytère à Mr Julien CARIMENTRAND et Mme Elodie PARET.
- Création d'un poste d'agent administratif contractuel saisonnier à temps non complet pour 6 mois, afin d'assurer l'accueil du public à l'Office du Tourisme.
- Subvention au Collège du Verdon pour les voyages scolaires et les projets pédagogiques pour l'année 2014-2015, pour un montant de 50 € par élève de La Palud.
- Fixation des durées d'amortissement des biens communaux : bâtiments 50 ans ; ouvrages génie civil, réseaux 30 ans ; ascenseur, installations voirie, coffre-fort 20 ans ; plantations, aménagements de terrain, de bâtiment 15 ans ; mobiliers, installations de chauffage, équipements de garage, d'atelier, de cuisine et sportifs 10 ans ; véhicules, matériels 6 ans ; matériel électronique ou informatique 5 ans ; logiciels 2 ans ; biens de faible valeur < 1000€ 1 an.
- Convention de participation aux charges de fonctionnement de l'école avec la Commune de Rougon, au prorata du nombre d'enfants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

- Délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du présent mandat, pour toutes les décisions nécessaires à la bonne administration communale, dans le cadre budgétaire voté.
- Attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux trésoriers, au prorata de leur temps d'activité.
- Mise en vente d'ouvrages à la Maison des Gorges : « Les Fous du Verdon » pour 16 € et « Patrick Edlinger » pour 56 €.
- Modification des tarifs de la régie de recettes :
Photocopies : A4 = 0.20 € (Associations 0.10), recto-verso = 0.30 € (0.15) ; couleur 0.40 € (0.30) r-v = 0.60 € (0.40)
A3 = 0.30 € (0.15), recto-verso = 0.20 € (0.20) ; couleur = 0.60 € (0.40), r-v = 0.80 € (0.60)
Plastification de documents : A4 = 1.50 € ; A3 = 2 €
Télécopie = 0.50 € ; Accès Internet = 0.10 € / mn
- Tarifs de la taxe de séjour : Hôtels 3 étoiles et plus = 0.90 € / jour ; Hôtels 2 étoiles = 0.70 € ; Hôtels 1 étoile = 0.60 € ; Hôtels sans classement et Résidences de Tourisme = 0.40 € ; Meublés de Tourisme et Hébergements assimilés = 0.35 € ; Hébergements collectifs = 0.30 € ; Terrains de Camping 3 à 5 étoiles = 0.30 € ; 0 à 2 étoiles = 0.20 €. Les mineurs (< 18 ans) et les travailleurs saisonniers sont exemptés de taxe de séjour.
- Remplacement du véhicule utilitaire pour les Services Techniques (type Kangoo) pour un montant de 14.000 € TTC.
- Avenant à la Convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle, la cotisation sera fixée par agent et non plus à la visite.
- Prise en charge par la Commune de la cotisation annuelle au Foyer Rural des intervenants bénévoles pour les activités périscolaires.
- Proposition d'un contrat de travail occasionnel à Monsieur Jacky Molines de 4 semaines (24 h/semaine) afin de terminer le tri et le classement des archives communales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

- Vote des tarifs 2015 du Camping Municipal haute saison (basse saison) :
Adulte 4.10€ (3.50), enfant 2.10€ (1.80), tente 3.10€ (2.40), VL 2.30€, 2 roues 1.20€, camping-car 5.50€ (4.20), caravane 3.10€ (2.70), garage mort 2.50€ (1.40), marabout ou gros véhicules 6.70€, emplacement groupe 59€, chien (en laisse) 1.40€ (1.10), taxe séjour(+18ans) 0.20€, électricité 3.40€, lave-linge 5.30€, pack glace 0.30€, internet 0.10/mn, services externes : douche 2€, borne camping-car 3.20€.
- Mise en place d'astreintes hivernales pour les agents techniques de décembre à mars, les samedis, dimanches et jours fériés (déneigement et salage des voies communales).
- Participation des familles au transport scolaire pour le collège de Castellane : 150€/an pour les élèves demi-pensionnaires et 75 € pour les internes.
- Demande d'une subvention de 15.000 € à la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale 2015 pour l'équipement d'une « cuisinette » au Château et de la cantine scolaire.

- Recrutement pour les 6 mois d'ouverture du camping municipal d'un régisseur à temps complet et d'un régisseur adjoint à mi-temps.
- Recrutement d'un agent contractuel en charge de l'Office du Tourisme et de l'accueil de la Maison des Gorges à plein temps pour 6 mois.
- Convention avec Mr VIAL Gérard pour occupation du domaine public. Le montant de la redevance, fixée à 1082.81 € pour 2014, sera révisée chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2015

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	508 434,52 €	603 032,04 €	176 282,82 €	204 427,89 €
SEA	61 712,20 €	71 575,34 €	13 133,98 €	25 903,83 €
Camping	71 146,44 €	95 400,03 €	4 440,40 €	15 160,63 €
CCAS	4 423,79 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €

- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement urgentes avant le vote du budget 2015 : Saleuse (2640 €), panneau d'affichage (1062 €), mobilier scolaire (283€).
- Demande de subvention au Conseil Général au titre de la dotation 2015 pour la voirie communale pour un montant de 12.216 €.
- Mise en vente du livret de Jacques CRU sur « les Moulins du Baou » à la Maison des Gorges au prix de 3 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS

- Affectation des résultats 2014 : 158.463,20 € d'excédent de fonctionnement reportés en recettes de fonctionnement sur le budget 2015 de la Commune ; 37.584,10 € sur les recettes de fonctionnement du service eau-assainissement et 43.773,24 € sur les recettes de fonctionnement du camping municipal.
- Tarifs camping municipal : création d'un nouveau forfait « stop camping-car », pour une nuit, à 10 €.
- Vote des Taxes directes locales, sans augmentation pour 2015 :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produit attendu
Taxe d'habitation	426 300	9,83	41 905
Taxe foncière (bâti)	496 700	18,02	89 505
Taxe foncière (non bâti)	11 900	80,53	9 583
CFE	167 200	26,22	43 840
TOTAL			184 833

- Acceptation de la reprise de l'ancien véhicule utilitaire (Express) par le concessionnaire Renault pour 1800 €.
- Nouvelle convention pluri-annuelle de pâturage à Melle Pascale BEAGUE, suite au départ de Melle Anaïs GUILLOT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS

- Vote des budgets primitifs 2015 :
Commune : 691.421,20 € en fonctionnement, et 393.650,89 € en investissement,
Service Eau-Assainissement : 110.434,10 € en fonctionnement et 161.411,36 € en investissement,
Camping Municipal : 125.173,24 € en fonctionnement et 63.662,49 € en investissement,
Centre Communal d'Action Sociale : 6.237,73 € en fonctionnement.
- Affectation de 2 agents communaux pour 6 mois de leur temps de travail au camping municipal, pour l'entretien et le ménage.
- Affectation d'un agent communal pour 2 mois de son temps de travail au Service Eau-Assainissement.
- Vote du taux de 100% pour l'indemnité de responsabilité des régisseurs de recettes et d'avances.
- Durée d'amortissement des subventions d'investissement fixée à 1 an pour les subventions < 1000 € et à 5 ans pour les subventions > 1000 €.
- Demande de location de pâturage de Mr Bruno POTIE sur Aire : les parcelles concernées étant soumises au régime forestier, la Convention doit être établie avec l'ONF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

- Contribution au Fonds de Solidarité pour le logement à hauteur de 0,61 € par habitant.
- Subventions aux Associations : Association pour la Sauvegarde du Patrimoine (Primus Tempus 3) = 600 € ; Collège du Verdon (10 € / élève/projet) = 50 € ; ADMR = 300 € ; ADAPEI 04 = 150 € ; Secours Populaire = 100 € ; Association France-Palestine 04 = 200 €.
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension du réseau d'assainissement à Chaumas.
- Demande de servitude de passage sur la parcelle C 263 pour l'accès au verger.



Travaux exécutés 2014-2015

Agrandissement de l'école. Installation de l'office du tourisme au château. Installation de la bibliothèque Municipale au château. Emplois sur les chemins communaux. Console de levage sur le camion Municipal pour le chargement des containers à déchets. Débroussaillage du périmètre de protection des sources de Bonlau et des Gragniers. Clôture grillagée pour la protection du périmètre de protection des sources avec portail d'entrée pour un engin. Réparation porte et volets château. Réparation volets atelier relais communal. Pose de barrières pour la protection des piétons le long du mur cimetière. Modification du quai à la déchetterie pour la benne à cartons. Réparation toiture presbytère. Contre cloison dans les toilettes, peinture de propreté. Plafond aux douches hommes camping. Réparation terrasse et escaliers château. Réparation toiture camping. Remplacement pompe à la station de pompage de Bonlau.

Travaux en cours d'achèvement

Atelier relais communal : réparation toiture, peinture fenêtres volets, périmètre de propreté autour du bâtiment. Peinture volets château. Réparation gouttière Maison Audibert. Pose de la balançoire au camping. Pose de poteaux au jardin d'enfant pour permettre aux jeunes de faire de la slackline. Divers travaux à réaliser au jardin d'enfant. Pose de garde-corps aux fenêtres château, finition de la terrasse château avec pose de garde-corps et remontée d'escaliers. Virage du col de Tuégne (Châteauneuf). Peinture passages piétons, bandes blanches. Plantations de fleurs et arbustes dans les jardinières (village).

Travaux à réaliser 2015-2016

Goudronnage chemin de Chaumas. Assainissement collectif pour le quartier de Chaumas. Travaux sur la Piste des Belges: broyage et compactage. Camping : mise aux normes de la chaufferie et de l'installation électrique, plafond des sanitaires femmes, traitement des charpentes, peinture des portes des douches et des WC. Peinture volets, fenêtres, porte d'entrée Mairie des Chauvets. Réfection de la façade de la maison des Louches (les Chauvets). Amélioration du dégrilleur de la station d'épuration. Garde-corps et main-courante WC place de l'église. Vérification et réparation lampes et spots Musée (Château).

Avis de marchés publics à procédure adaptée

- Travaux de mise en sécurité et revêtement du chemin de Chaumas (date limite de réception des offres : 6 juillet 2015).
- Extension de l'assainissement au quartier de Chaumas (date limite de réception des offres : 31 juillet 2015).

Slackline / Highline, nouvelle activité... quelques explications :

On a vu apparaître, venant des Etats Unis et des grimpeurs des années 80, des sangles tendues entre deux points (souvent des arbres) où les « slackers » se promènent tels des funambules. La « slackline » n'est jamais loin du sol et en cas de chute le danger est moindre.

Quand cette sangle est tendue en hauteur (comme dans un, voire plusieurs secteurs de l'Escalès), on parle de « highline ». Ces sangles sont tendues de 30 à plus de 100 mètres. Le highliner est sécurisé en étant relié à sa sangle en cas de chute.

Cette nouvelle activité n'est pas réglementée pour l'instant au niveau du ministère. Elle existe malgré tout et la commune élabore un arrêté pour cadrer au mieux les pratiquants. Cet arrêté sera affiché sur place (secteur de « Sordidon »), et mis sur le site internet.

Voici les grandes lignes de l'arrêté :

Les pratiquants se doivent de demander une autorisation à la mairie, prévenir les secours (car en cas d'hélicoptère c'est important de pouvoir dégager les sangles), utiliser des ancrages spécifiques, posséder une assurance couvrant l'activité, respecter le site, ne pas laisser la sangle en place sans surveillance, etc...

Les sauts pendulaires et autres dérives de l'activité sont interdits.



Crédit photo Mich Kemeter



État Civil

État Civil du 14 octobre 2014 au 24 juin 2015

Naissances :

QUOILIN CHUISANO Noëlia, le 25 décembre 2014 à Manosque

MALFAIT Djulian, le 11 mars 2015 à Manosque

Mariages :

QUOILIN Anne-Cécile et DUREL Nicolas, le 25 octobre 2014

NIORÉ Juliette et GACON Thierry, le 29 décembre 2014 à Châteauneuf Les Moustiers

Décès :

DEWANDELEER Henri, le 10 décembre 2014 à Bruxelles

DE CARLO Jean, le 28 janvier 2015 à la Seyne sur Mer

REYNAUD Marie-Louise, le 02 février 2015 à Marseille

MANDRILLE née PAULET Claire, le 03 février 2015 à Castellane

CURY Sylvain, le 12 avril 2015 à La Palud Sur Verdon

GORGEON née MARGELIDON Véronique, le 30 mai 2015 à Draguignan

Rappel Horaires

Secrétariat de la Mairie, ouverture au public

Depuis le 1er septembre 2014 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de **10h30 à 12h30**
Possibilité de rendez-vous pour les personnes ne pouvant pas être disponibles sur ces créneaux horaires . Tél : 04 92 77 38 02

Maison des Gorges du Verdon et Office de Tourisme

Tous les jours, **sauf le mardi**, 04 92 77 32 02
de 10h à 12h00 et de 16h à 18h00 (du 1er avril au 1er novembre)
de 10h à 13h et de 16h à 19h (du 1er juillet au 31 août)

La Poste (sous toute réserve !)

Du Lundi au Vendredi de **9h00 à 11h30** : tél : 04 92 77 38 42

DÉCHETTERIE

Notre espace de tri à la zone Artisanale n'est pas une véritable déchetterie

À LA PALUD on peut déposer, dans les bennes communales mises à disposition au centre technique, **uniquement les cartons pliés, les ferrailles et les encombrants autres que électroménagers, dans leur benne respective.**

C'est une tolérance qui nous est accordée, à condition que chaque benne ne contienne que ses déchets à recycler. Chaque benne dont le contenu est mal trié part aux ordures ménagères donc facturée au poids, et risque de plus, de nous faire perdre la possibilité de conserver ce service au village.

Tous les autres déchets déposés à la hussarde sont finalement emmenés à Castellane par un employé municipal, ce qui nous prive de ses services chaque semaine pendant une demi-journée qui, additionnée à la tournée des cartons, correspond à 20% minimum de son temps de travail.

La benne à cartons est désormais accessible en permanence par une rampe, dans le prolongement de celle du verre. Les deux autres bennes sont toujours soumises aux horaires connus de tous :

lundi 11h-12h, mardi 13h30h-14h30, vendredi 16h-17h.

La déchetterie la plus proche se trouve à CASTELLANE, ZA de La Chaudanne, sur la route de Grasse. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 : **04 92 83 39 21.**

C'est la déchetterie de la Communauté de Communes du Moyen Verdon, donc c'est la nôtre. (Penser à se munir d'un justificatif de domicile).

C'est là qu'il faut amener les pneus, les peintures, les solvants, les huiles (vidange et friture), les piles, Les ampoules basse consommation, les batteries, les déchets verts non compostés et les appareils électroménagers.



Faire son compost

Les matières organiques se décomposent environ en 7 à 10 mois en humus et sels minéraux à l'aide de micro-organismes, lombrics et insectes. Cela donne un engrais de grande qualité à utiliser dans son jardin et pots de plantation.

Le mieux (mais aussi le plus fastidieux) c'est de séparer en deux parties nos déchets organiques:

- matières sèches (feuilles sèches, brindilles, carton, etc)
- matières humides (épluchures, restes de repas, mauvaises herbes, feuilles vertes, gazon fraîchement tondu, etc)

Évitez le contenu du sac d'aspirateur, les gros branchages. Quant aux agrumes, les avis sont partagés...

Ces deux parties seront ensuite mélangées dans un bac de "maturation", le fameux composteur (bac en PVC, bois, etc). C'est possible de faire la même chose "en tas", mais évitez dans ce cas les déchets d'origine animale car ça attire les animaux.

L'endroit idéal du compost est mi ombragé et relativement humide, en contact avec le sol pour permettre l'arrivée des insectes et vers. Pour bien réussir son compost il est indispensable de respecter les proportions: deux tiers de matières humides pour un tiers de matières sèches. Autre règle d'or : l'aération du compost. Les organismes vivants ont besoin d'oxygène pour bien mener leur travail. Au moins tous les mois, mais mieux, à tous les rajouts de matière, tournez la couche supérieure de votre compost avec une fourche.

Ce qui est également important c'est l'humidité ! Si des filaments blancs apparaissent (plus de bactéries, que des champignons), arrosez votre compost. De manière simple, arrosez tous les 15 jours. Mais veillez, en cas de pluie ou temps humide que ce ne soit pas trempé complètement, sinon il faut sécher ou rajouter des matières sèches.

Un autre ennemi du compost est le grand froid. En cas de gel le processus du compostage s'arrête. Difficile d'abriter un compost dans un endroit plus chaud...De l'herbe fraîchement coupée peut protéger contre le froid, mais en quantité raisonnable.

7 à 10 mois plus tard vous pouvez vous en servir (le compost sera plus ou moins mûr), en prenant les couches du dessous. C'est au printemps qu'on met cet engrais au pied des arbres, haies, au potager et dans les pots de plantes d'intérieur. Un compost trop vieux perd toutes ses qualités.

Beachy avec l'aide d'un article de « Provence Durable »





L'ÉCOLE COMMUNALE OCCUPE

le lieu où s'élevait depuis 1641
NOTRE-DAME DE LA FONT,
près de la chapelle du Saint-Esprit

« La chapelle Notre-Dame de la Font, au quartier de la Font, dans la terre du Saint-Esprit, au dessus de la petite chapelle qui y est » : ce « prix-fait » daté du 7 avril 1641, est confirmé par deux autres actes, du 9 janvier 1667 et du 13 mars 1673. Il constitue la première mention connue de cette église Notre-Dame de la Font, ainsi appelée en raison de sa proximité avec la fontaine - aujourd'hui un lavoir - qui coule en haut du village. L'actuelle école communale occupe son emplacement depuis les années 1930¹. Le texte précise aussi que la terre sur laquelle l'église est édifiée, ainsi que la « petite chapelle » elle-même qui s'y dresse déjà, sont placées sous le patronage du Saint Esprit².

Depuis le renouveau religieux amorcé vers la fin des guerres de religions, les confréries animent la vie paroissiale jusque dans les villages. Les Pénitents organisent le catéchisme, améliorent l'entretien des églises, encouragent les œuvres d'assistance. A Trigance, qui compte plusieurs confréries depuis 1630, le conseil concède la chapelle Saint-Roch à la confrérie des Pénitents Blancs. A Moustiers, les Pénitents blancs disposent de deux chapelles, Saint-Claude et Saint-Pierre, à proximité du pont d'Angouire, tandis que les Pénitents gris (appelés aussi « Bourras » du nom de leur robe couleur de bure) tiennent la chapelle Sainte-Brigitte.

A La Palud, Notre-Dame de la Font devient la chapelle des Pénitents blancs, qui vont améliorer la tenue des offices, lutter contre l'ivrognerie et les mauvaises mœurs. Pourtant moins de cinquante ans plus tard, leur chapelle va être le cadre d'un incident rocambolesque. On ne saurait comprendre celui-ci sans se rappeler le dérèglement des esprits provoqué dans le pays par le désordre des finances royales : multiplication des privilèges en faveur de quelques grandes familles, exactions fiscales au détriment des autres. En réaction, la fraude, la contrebande et, en particulier, le faux-monnayage se sont organisés partout, entre autre dans les châteaux et jusque dans les maisons épiscopales. Avec la complicité plus ou moins ouverte d'une partie de la population, qui y voit une sorte de compensation aux expédients du pouvoir.

POUR SOUTENIR LE « FAISEUR D'OR », LE SEIGNEUR ET SA FEMME FONT LE COUP DE POING DANS LA CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS

Un climat national aussi trouble explique le séjour au château de La Palud, en 1705, du jeune De l'Isle, forgeron-armurier-serrurier de talent, mais dont la réputation de « faiseur d'or » commence à se répandre³.

Six mois plus tôt, l'évêque de Glandevès avait en effet signalé au contrôleur des Finances d'Aix, les déplacements dans la région d'un homme qui se livrerait à la transmutation des métaux. L'intendant de Provence Cardin Le Bret a ordonné une enquête, qui l'a mis sur la trace de De l'Isle. Elle lui a révélé que celui-ci n'est autre que Jean Troin, qui fait l'objet d'une condamnation à mort par contumace pour crime de faux-monnayage, qu'il a réussi à échapper à une arrestation au cours de l'été précédent, enfin qu'il doit entendre la messe le 29 août prochain dans la chapelle des Pénitents blancs de La Palud.

¹L'essentiel de cette étude se réfère aux délibérations du conseil de La Palud – conseil de la communauté jusqu'à la Révolution, puis conseil municipal – en en précisant chaque fois la date. Les registres des délibérations antérieures à 1875 sont consultables aux Archives départementales, à Digne, sous les cotes E DEP 144 007, 144 023 et 144 034. Ceux des délibérations postérieures se trouvent aux Archives communales de La Palud.

²La « petite chapelle du Saint-Esprit » sera déclassée cent quarante ans plus tard. Dans sa séance du 6 janvier 1780, le conseil constatera : les prieurs du Saint-Esprit ont « abandonné la terre qui appartient à ladite confrérie sans en donner la raison ». Il s'inquiètera en particulier de ce « qui est devenu le livre pasqual qui était dans l'église et autres choses ».

³L'essentiel de cet épisode est tiré, d'une part, d'une lettre (2 juillet 1706), dans laquelle l'intendant de Provence Cardin Le Bret relate les événements (Archives nationales G 7, 470), d'autre part de l'étude de J.A

Le jour prévu, chaperonné par le seigneur, sa femme et l'une de leurs filles, De l'Isle arrive effectivement à la chapelle. L'officier chargé de son arrestation, accompagné de deux policiers et de trois soldats, a tendu une souricière. De l'Isle a-t-il pressenti le danger ? En a-t-il prévenu M^{lle} de La Palud ? Toujours est-il qu'au milieu de l'office, la jeune fille s'aperçoit de la présence d'étrangers dans l'assistance. Faisant preuve de sang froid – et peut-être de cœur – elle sort de la chapelle, va chercher des armes au château. Mais pas assez discrètement pour que l'officier n'évente la manœuvre. Ses hommes tentent aussitôt de se saisir de Troin. Mais celui-ci, qui a sans doute du charme mais aussi de la force, tient tête énergiquement. Pour le secourir, le seigneur et sa femme font le coup de poing comme des chiffonniers. C'est alors que revient M^{lle} de La Palud, avec une baïonnette et deux pistolets. Elle réussit à passer une arme à sa mère. Deux soldats sont « blessés dangereusement » dans la confusion. Tandis que le seigneur et les siens se compromettent pour le défendre, leur hôte s'esquive... une fois de plus.

La lettre de l'intendant qui relate les faits, donne une précision intéressante : « On prétend qu'aucun des habitants qui étaient dans l'église et qui sont brouillés avec leur seigneur, n'a eu part ». Brouille que les années à venir vont singulièrement confirmer. En tous cas, les Pénitents blancs ne semblent avoir joué aucun rôle dans l'affaire.

Troin va trouver d'autres châteaux pour l'héberger, d'autres gentilshommes pour le protéger. Grâce à l'évêque de Senez, il va même obtenir un sauf-conduit, qui, durant cinq ans encore, lui permettra de poursuivre ses expériences de transmutation. En particulier au château de Saint-Auban, où il travaille dans la sympathie du seigneur et de ses filles. Finalement arrêté puis blessé au cours d'une tentative d'évasion, à Paris, il est enfermé à la Bastille. Au soir du 27 janvier 1716, il y rend l'âme sans que nul, dans la prison, n'y prenne garde. Sans que nul ne sache ce qu'à cette nouvelle ont pensé M^{elles} de La Palud et de Saint-Auban.

LE COUP D'ÉTAT DE NAPOLÉON III ARRÊTE LE PROJET D'ÉCOLE DANS L'ANCIENNE MAISON D'ANTOINE TURREL

Plus ou moins dans la sérénité, les Pénitents blancs vont poursuivre leurs activités religieuses et sociales. Quant à leur chapelle, la révolution a laissé traces, dans les délibérations du conseil municipal, de la demande datée du 20 germinal an IV de la République, de Jean-Baptiste Antoine Audibert, demeurant à Rougon, « d'exercer le culte catholique dans l'enceinte cy-devant chapelle Notre-Dame, sise au quartier de la Fontaine ». Requête probablement restée sans réponse, puisque le 26 floréal suivant Paul Bartel, habitant Châteauneuf, en formule une semblable auprès de Jean-Baptiste Turrel, agent municipal, et d'Antoine Turrel, maire, mais avec la précision qu'il promet « *soumission et obéissance aux lois de la République* ».

Nous retrouvons un peu plus tard Antoine Turrel, mais cette fois qualifié seulement du nom de son métier : « potier ». Le 21 novembre 1791, les Pénitents blancs lui reprochent de construire une maison sur le terrain du Saint-Esprit qui leur appartient, disent-ils, et contre le mur de la chapelle elle-même. De plus, pour mener à bien son entreprise, il n'aurait pas hésité à détourner la canalisation de la fontaine.

Mais finalement Turrel peut édifier son bâtiment. Celui-ci est suffisamment spacieux pour qu'une cinquantaine d'années plus tard, le conseil projette d'y installer l'école communale, en élabore le plan, et chiffre son financement : 5400 f. pour l'achat et l'aménagement, dont 3000 fournis par la commune elle-même et 2400 par la préfecture (29 juin 1845). Au ministre de l'Intérieur qui s'inquiète des ressources de la commune, il énumère les fonds dont il compte disposer (4 décembre 1847). C'est d'ailleurs le moment où, à La Palud, la production de l'industrie de céramique se maintient encore à un bon niveau.

A s'en tenir aux comptes-rendus des réunions, le conseil n'aurait plus jamais discuté des suites à donner à ce projet. Pas plus d'ailleurs qu'il n'aurait porté intérêt aux journées révolutionnaires qui vont enfiévrer Paris et Marseille, ni qu'à l'élection de Louis Napoléon comme président de la Seconde République pourtant. Tandis que celui-ci recueille au plan national 75% des suffrages, le département des Basses-Alpes se singularise en ne lui en accordant que 59%, et moins encore les cantons de Moustiers – dont La Palud – et Castellane : 52% et 46%.

Si les événements ont eu pour conséquence, à La Palud, l'abandon du projet d'une école plus grande et mixte, le conseil n'en néglige pas pour autant les problèmes scolaires, en témoigne entre autre le compte-rendu de la séance du 30 octobre 1849 : une nouvelle institutrice, Marguerite Lions, est désignée pour l'école des filles, et un nouvel instituteur pour celle des garçons, Louis François Galissian. En revanche, pas un mot sur les élections qui, cinq mois plus tôt, ont pourtant vu une victoire des républicains dans les Basses-Alpes, avec quatre sièges sur sept, qui contraste avec l'opinion moyenne nationale.

Bien que rien n'en transpire dans les comptes rendus, la situation politique est forcément sujet de discussion au sein du conseil municipal, et les autorités le savent bien. C'est d'ailleurs la raison d'être de l'agent officieux du pouvoir dans le canton de Moustiers. Le mois même où, perpétrant son coup d'état, le président de la République se proclame Empereur (décembre 1851), le juge de Paix Pellerin écrit au préfet : « Saint-Jurs et La Palud sont, comme vous le savez, deux communes où l'esprit anarchique semble loin d'être éteint ; à La Palud surtout, je dois craindre en voyant dans le nouveau conseil des insurgés qui auront place au bureau ».

UN PROJET LONG À MÛRIR MAIS UNE ŒUVRE DURABLE

Après la défaite de Napoléon III à Sedan et la proclamation de la III^{ème} République, les élections municipales du 30 avril 1871 marquent le retour au suffrage universel. Néanmoins, à La Palud, la réduction du marché national de la céramique et l'exode de nombreux habitants rendent moins pressante la nécessité d'une école plus grande. Il faut attendre le 12 février 1882 pour que les autorités municipales s'en préoccupent à nouveau. Et ce n'est que 46 ans plus tard (15 février 1928) qu'elles envisagent une solution en harmonie aussi bien avec l'évolution des mentalités et la laïcisation de la société, qu'avec la conjoncture économique et sociale au début de la naissance du tourisme.

Dans un premier temps, le conseil municipal sollicite de l'administration « la désaffectation de la chapelle Notre-Dame, située à l'ouest du village, qui n'est plus utilisée pour le culte depuis une quinzaine d'années, et dont la toiture menace de s'effondrer ». Le commissaire chargé de l'enquête donne rapidement un avis favorable : « le nombre de déclarations contraires étant insignifiant » (Journal Officiel, 16 janvier 1926). Quatre mois plus tard, le conseil rend publique son intention « d'aménager la chapelle Notre-Dame en groupe scolaire », et vote la somme de 250 f. pour frais d'étude du projet. Encore sept mois et il confirme que ce programme « répond à un besoin réel, que les plans et devis ont été sérieusement étudiés et paraissent convenablement établis, soit dans l'ensemble, soit dans le détail ». Il prend en outre « l'engagement d'inscrire dans le budget communal la somme nécessaire pour couvrir les charges annuelles d'entretien du bâtiment scolaire et de ses dépendances ». Six mois plus tard (7 avril 1928), il vote la somme de 400 f. destinée à financer l'ouverture d'un chemin permettant de mieux exploiter la forêt de Barbin « afin de réaliser le projet de construction d'un groupe scolaire ».

Après rectifications apportées au programme primitif, conformément aux instructions ministérielles, le conseil approuve les nouveaux prix proposés par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, et demande en conséquence une majoration de 30% de la subvention ministérielle (13 janvier 1929, 20 février et 28 mars 1930). Finalement, le 26 octobre 1930, sous la présidence du maire Siffroy Aymes, en présence des conseillers Darbon, Blanc, Gibelin et Bernard, mais en l'absence des conseillers Taxil, Achard, Pollet et Chauvin, le conseil vote la somme de 11000 f. pour « régler définitivement la construction du groupe scolaire », somme à provisionner par « la coupe de bois vendue le 9 mars 1929 ».

Les travaux sont entrepris, mais nous ignorons tout de leur déroulement, de l'établissement qui les a menés à bien, et même de la cérémonie lors de leur inauguration. Nous savons seulement que l'école est ouverte en 1932. En conséquence le 10 juillet de cette année, « le logement affectée à l'ancienne école des garçons au 2^{ème} étage de la maison commune sur la place », peut être loué à Denis Lions, cantonnier à La Palud. Et trois ans plus tard, le local de l'ancienne école des filles, situé lui aussi dans la maison communale, mais au 1^{er} étage, est loué à Célestin Chauvin, président du Cercle de l'Union.

Entre temps un nouveau maire a été élu, Jean-Baptiste Darbon, mais l'ancien maire Siffroy Aymes continue à siéger comme conseiller municipal. Et La Palud continue à se préoccuper de l'avenir de sa jeunesse : « Considérant que quatre enfants vont avoir cinq ans en cours d'année scolaire et que cinq autres ont déjà 4 ans révolus », le conseil demande au ministre de l'Instruction publique (27 décembre 1932) la création d'une école enfantine « dont la place est toute marquée dans le groupe scolaire inauguré en 1932 ».

A travers les mutations démographiques, économiques et politiques, ce souci de répondre aux besoins culturels des enfants et des adolescents s'est prolongé jusqu'à nos jours. La connaissance de l'histoire, de l'environnement naturel et du cadre social dans lesquels ils forment leur personnalité, celle des relations à l'intérieur même de la communauté, sont ressenties comme une nécessité par les citoyens de demain. Les autorités municipales et la direction de l'école communale s'en réjouissent et persistent à répondre à cette attente.

Jacques Cru



« LES RENCONTRES DE LA PAROLE » MARDI 25 AOUT 2015 A 21 HEURES AU CHÂTEAU

Cette année nous accueillons de nouveau « Les Rencontres de la Parole ». Cette soirée gratuite et ouverte à tous nous est proposée par la Médiathèque Départementale de DIGNE afin de mettre en avant les bibliothèques du réseau du département. Elle est articulée autour du conte, de la musique, de la poésie.



Nous accueillerons Halima HAMDANE conteuse et Nasser SOLTANI musicien.....

Halima est née au Maroc où elle fait des études de lettres et accède au poste de professeur de français au collège puis au lycée. Elle s'installe en France en 1986. Sa rencontre avec le conteur Henri Gougaud va la réconcilier à la fois avec le conte et sa langue maternelle. Elle raconte en arabe et en français et puise dans la littérature orale marocaine la majorité des histoires qu'elle raconte.



« Ma grand-mère n'a pas consigné ses histoires, elle ne savait ni lire ni écrire. Aujourd'hui, je raconte pour perpétuer la tradition, et inviter le public à un voyage où les mots se métissent pour nous enchanter et nous faire rêver ».

Nasser est inexorablement attiré par le grand continent africain, il y fit très jeune un long voyage, jusqu'au cœur de cette Afrique noire qui bat au rythme du djembé, pour y recevoir son initiation d'un griot exigeant. Fort de cette expérience qui l'a faite basculer définitivement dans la musique de l'esprit et du corps associés, il s'est généreusement empressé de la distiller,



en tant qu'intervenant musicien diplômé en milieu hospitalier, auprès de nombreux malades. Aujourd'hui il se dénomme musicien « coloriste ».

Nous espérons vous rencontrer nombreux !

Nous profitons du « T'as pas lu » pour vous informer sur les jours et horaires d'ouverture de la bibliothèque. Cet hiver la bibliothèque a fonctionné le mercredi après-midi et le samedi matin en plus du jeudi.



Les bénévoles ayant commencé leur travail saisonnier ne peuvent plus assurer les permanences. Nous revenons donc pour l'été (de juin à fin septembre) au :
Jeudi après-midi de 16H30 à 18H.

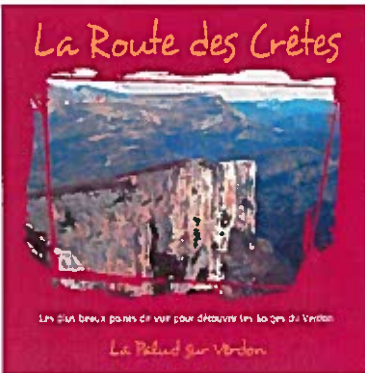
Si vous êtes disponibles pour une ouverture autre, faites vous connaître, nous serons heureux de vous accueillir.

Merci de votre compréhension.....Thérèse RUSSO.

ASSOCIATIONS



Après un hiver besogneux consacré à la mise en ligne de son propre site internet www.lapalud-verdontourisme.com,



page Facebook, de l'élaboration d'un livret sur la route des Crêtes dont la parution est prévue dans les prochaines semaines, l'Office de Tourisme a réouvert ses portes au public le 1^{er} avril dans un local partiellement relooké tenu par notre nouvel agent Damien Bruschi qui n'a pas compté son temps tout particulièrement sur la conception du site.

Avant d'aborder le gros de la saison nous travaillons sur la réactualisation des plans (plan zoomé du village et plan élargi), la mise à jour de la liste et de la plaquette des adhérents.

Reste la concrétisation de la signalétique en 2 temps :

1. Mise à jour des plans existants et de la liste des adhérents à apposer sur les panneaux RIS.
2. Installation de nouveaux panneaux, en lieu et place des existants, financés par la municipalité d'ici la fin de l'année.



D'autre part, nous essayons de participer activement aux différentes réunions liées au tourisme et à l'aménagement touristique auxquelles nous sommes invités.

Pour l'équipe de l'Office de Tourisme, le président B. Cauvin

« Bonjour, l'association CALLIPYGE, remercie Pascale HADDAD pour les cours de gym et Michel BOUSQUET pour les cours de méditation qui ont rencontré un vif succès. Nous remercions tous les adhérentes et adhérents pour leur participation assidue et vous souhaitons de bonnes vacances sous le soleil. Nous comptons sur vous à partir de la mi-septembre. Tout nouvel adhérent est le bienvenu, nous contacter au 06.07.13.47.69
Cours de gym le lundi de 18 h à 19 h
Cours de méditation le mercredi de 18h30 à 19h30 »

Callipyge





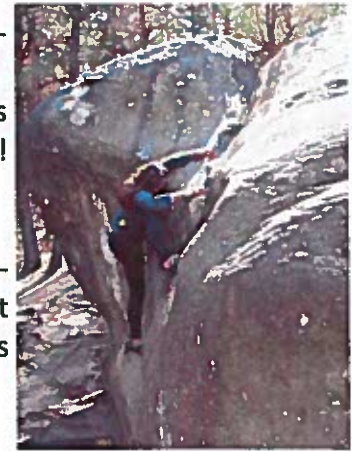
ASSOCIATIONS



A l'occasion des vacances de Pâques, les jeunes du club sont partis à la découverte d'une autre contrée de l'escalade : la forêt de Fontainebleau.

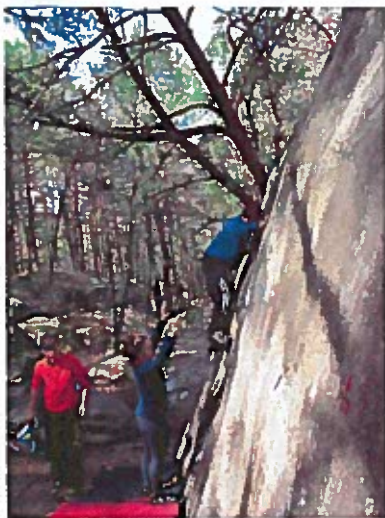
A une heure de Paris, notre groupe de crapahuteurs s'est exercé sur les blocs de grès, les passages et circuits à en perdre la tête ! « C'est pas Annot ! Bleu » dixit Dorian.

Ils ont quotidiennement réalisé de 20 à 30 blocs et relevé le défi sur des circuits de niveaux différents !!! Nos graines de grimpeurs « verdonesques » ont saisi les subtilités de la grimpe bellifontaine, notamment la grimpe sur les pieds et de nouvelles sensations difficiles à trouver en falaise.



La météo était clémente, sauf le dernier jour où la pluie a fait des siennes.

Qu'à cela ne tienne ! Notre séjour s'est conclu par une visite culturelle au château de Fontainebleau. Une matinée haute en couleur et en animation ... Et après un bon kebab, le groupe a investi la salle d'escalade Karma pour une session grimpe indoor, malheureusement écourtée par la blessure de Léonie.

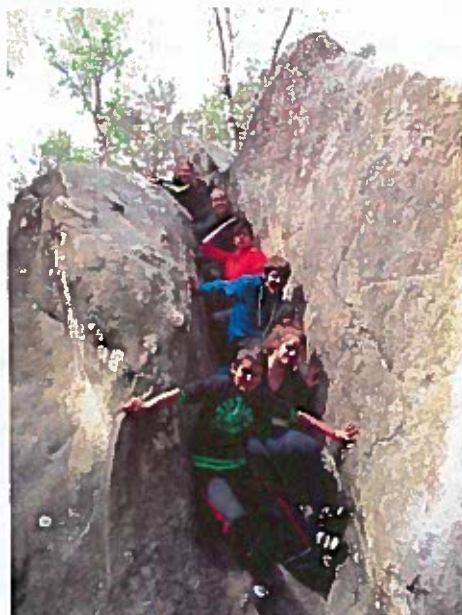


Malgré cette dernière expérience douloureuse pour tous, l'envie du groupe de retourner à Bleu est indéniable.

Après le Verdon et Chamonix, Bleu était une évidence. Ce séjour a permis à Alex, Dorian, Léonie, Lila, Nina et Robin Q. de découvrir un autre haut lieu de l'escalade, mondialement connu.

Nous remercions l'UCPA Verdon qui soutient nos jeunes lors de chaque sortie (notamment par le prêt d'un véhicule pour le transport, et des tarifs très négociés pour l'hébergement et les demi-pensions).

Lei Lagramusas





Primus Tempus 3, une édition 2015 de classe

Du 9 au 27 mai, l'association pour la sauvegarde du patrimoine de La Palud organisait la troisième édition de « Primus Tempus, expositions d'art contemporain ». Quarante artistes de toute la France sont venus soutenir la cause de la sauvegarde de notre église mais aussi tout simplement offrir à voir aux curieux la qualité de leur travail.

Une ouverture réussie

Le vernissage, le samedi 9 mai, a permis de réunir majeure partie des artistes exposants, pour un apéritif au Château d'abord puis pour un grand repas sur la Place de l'Église. Quarante vingt participants au repas ont grandement apprécié les produits paluards qui leur ont été servis par les bénévoles : l'agneau de nos montagnes, la salade verte de Boulogne, le fromage des chèvres de Châteauneuf et la tarte aux pommes bio.



En fin d'après midi, près de cent personnes ont vécu une heure trente d'enchantement avec le concert du sextuor de harpes niçois « Harp'Azur » de Magali Pyka de Coster. Bernard Gorgeon a rejoint les six harpistes pour quelques chants qui ont permis de clôturer cette belle journée de chaleur et de rencontres.

Autour de Benoit de Souza, quinze artistes en l'église

L'exposition 2015 en l'église se tenait autour du sculpteur et céramiste dignois Benoit de Souza qui s'est fait accompagner d'une très belle sélection d'artistes confirmés (le sculpteur italien Davide Galbati, le peintre Antoine Josse, etc.).



Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir de nouveau nos voisins artistes de Rougon et Trigance. Enfin, les autels de l'église ont offert à la découverte les magnifiques sculptures d'Yves Goddet que nous serons amenés à revoir puisque l'artiste est en cours d'installation au village.



Dans le cadre des activités périscolaires, les enfants de l'école de la Palud ont pu prolonger le plaisir de la visite avec un atelier sculpture avec Vincent Saas. Un

moment très apprécié par les plus jeunes qui ont pu ressentir la passion et la générosité de l'artiste.

Le Château accueille deux expositions « Start »

Primus Tempus est né grâce à l'appui de l'association niçoise START qui fêtait avec nous ses 25 ans d'existence cette année avec la présentation au Château de deux expositions regroupant 25 artistes. La salle Paul Corrotti proposait une très soignée série de tableaux autour du thème « La pierre, l'eau, la sève » tandis que l'étage de la bibliothèque a accueilli des vitrines dédiées au « Livre singulier ».

Bilan

L'ambition première qui est d'ouvrir Notre Dame de Vauvert et offrir de l'art à tous a été largement dépassée : l'événement a été d'un grand niveau esthétique et l'église de La Palud a été magnifiquement embellie. Aussi, nous avons pu, grâce aux ventes et à la générosité, abonder les fonds de l'association qui participeront au financement des travaux à venir. L'association tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses soutiens comme l'ensemble des visiteurs.



Pierre-Gil Flory

Suite →

ASSOCIATIONS



Actualités de l'église Notre Dame de Vauvert en trois mots Par l'association pour la sauvegarde du patrimoine de La Palud sur Verdon

Projet : La menace qui pèse sur la structure de l'église est suffisamment importante pour que le cabinet d'études mandaté par la Mairie suggère, dans un rapport remis en 2014, que l'ensemble de la partie haute du bâtiment soit refaite. Des travaux de grande ampleur !

Fondation du Patrimoine : Lors de la dernière assemblée générale de notre association, Mme le Maire a annoncé que la municipalité envisageait de déposer un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine afin de donner une dimension nationale à la récolte des fonds indispensable pour restaurer l'église.

Participation : L'association organisera, à l'occasion des festivités du 15 aout, une réunion publique afin que chacun puisse exprimer ses questions et son opinion sur le projet de restauration de l'église qui nous concerne tous.



C'est le 17 avril 2015 que s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association «Journée Paysanne» en présence d'une trentaine de personnes.

La composition du nouveau bureau élu est la suivante :

Monique Crémont : présidente
Marie-Claude Lurot : vice-présidente
Sylvia Roussange : trésorière
André Ribière : trésorier adjoint
Claudette Turrel-Scarcella : secrétaire
Simone Corrotti-Serre : secrétaire adjointe

L'année 2014 a été ponctuée par 7 manifestations de février à décembre, organisées par la Journée Paysanne ou en partenariat avec d'autres associations :

- la Saint Valentin,
- journée sur la biodiversité "les papillons",
- la chorale "Claire Fontaine" dans le cadre de la fête de la musique,
- la fête des Chauvets,
- la "Journée Paysanne",
- le repas partagé des automnales,
- le marché de Noël.



Nous profitons de cette tribune pour remercier chaleureusement tous les bénévoles sans lesquels rien ne pourrait se faire, ainsi que nos sponsors qui participent à notre autonomie financière. Au 31 décembre 2014 notre compte bancaire était équilibré.



ASSOCIATIONS



L'année 2015 a débuté le 31 janvier avec une soirée pétillante en l'honneur de notre ami Jacques Cru. Ses amis lui ont offert un feu d'artifice qui a ravi tous les spectateurs.

C'est dans une ambiance gypsie que s'est déroulée la Saint Valentin en février.

Les prochains rendez-vous sont :

- La traditionnelle **fête de la Saint Jean aux Chauvets, le samedi 27 juin.**
- Notre rendez-vous annuel de la **Journée Paysanne, les samedi 19 et dimanche 20 septembre.** Pour son édition 2015, nous réitérons l'opération Rallye Verdon Souffle de l'Espoir. Week-end de solidarité au profit de HTAP France (hypertension artérielle pulmonaire). Nous avons choisi d'organiser cette manifestation sur deux journées afin de faire profiter les commerçants du village des retombées économiques dues à la venue de nombreuses personnes.

(www.lapalud-verdontourisme.com, rubrique "je prépare mon séjour")

Ce 2ème rassemblement de véhicules anciens et de prestige sur le thème de «l'hippomobile à l'automobile» (auto, motos, tracteurs, calèches) débutera le samedi après-midi à 14h par le circuit complet des Gorges (rives droite et gauche). En soirée, un concert de musique pop-rock sera donné au bar Lou Cafétéié par le groupe "Tertio". Ce concert est offert par la Journée Paysanne et le bar Lou Cafétéié.

Le programme du dimanche comporte plusieurs points d'intérêt :

- de 9h à 18h notre traditionnelle "Journée Paysanne" : marché de producteurs locaux et artisans. Démonstration de savoir-faire.
- Animation équestre.
- Apéritif sur place, offert à la population et animé par les musiciens locaux.
- Buvette.
- Restauration.
- Exposition de véhicules anciens et de prestige.
- Circuit commenté de la sublime route des Crêtes.
- Dans le cadre des journées du patrimoine, le musée de la maison des Gorges sera ouvert gratuitement les samedi et dimanche.

Renseignements :

- Monique 06.29.57.67.71
- Bernard 06.88.10.91.73 pour ce qui concerne plus spécifiquement les véhicules anciens.
- Office de tourisme : 04.92.77.32.02

Bienvenue à tous ceux qui veulent nous rejoindre.

Le Bureau





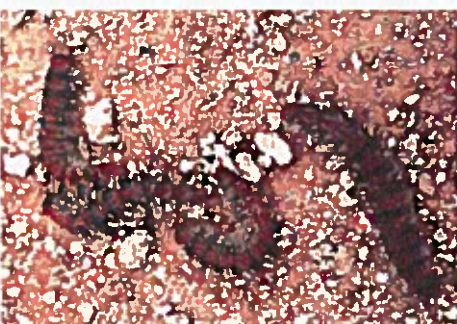
Les chenilles processionnaires

Le *thaumetopoea pityocampa* est un papillon nocturne. Ils sortent de terre durant l'été, s'accouplent, pondent leurs œufs sur les pins puis meurent. Après 5 à 6 semaines, les œufs éclosent.

Les chenilles qui se nourrissent des aiguilles de pins construisent un nid tissé dans l'arbre.

Toutes les variétés de pins peuvent être colonisées. Lorsqu'il y a plusieurs nids sur un même arbre, il peut être affaibli et devient plus sensible aux différentes maladies et parasites.

Au printemps, les chenilles descendent du pin en file indienne jusqu'à un endroit propice pour s'enfouir dans le sol et tisser leur cocon. La chrysalide se transforme en papillon au bout de quelques mois voir quelques années si les conditions ne sont pas optimales (diapause).



Ces chenilles velues ont des poils très urticants et allergènes. En cas de danger, elles projettent leurs poils qui provoquent de sérieuses démangeaisons. Les chiens, qui en cas de contact, ont tendance à se lécher la zone touchée sont en danger. Il risque une nécrose de la langue. Il faut les rincer à grand eau sans floter pour ne pas casser les poils.

Pour les éliminer, il est possible de couper les branches infestées avec un sécateur à longs bras et de brûler les nids. Attention, même vide le nid contient encore des poils urticants. Les mésanges et les coucous sont les prédateurs naturels des chenilles car insensibles à leur poils. Certaines chauves-souris mangent les papillons de nuit.

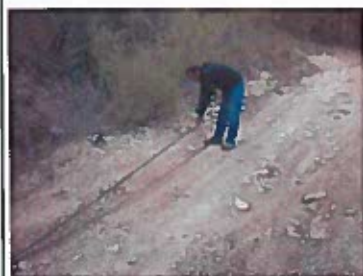
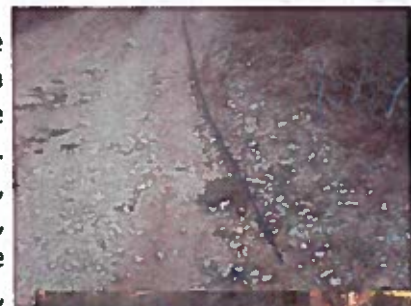
En période de procession, il vaut mieux éviter les zones les plus touchées.

Photos wikipédia

Sandrine Raynier

BRAVO le progrès !

En 1806, sous Napoléon 1er, il y a eu la naissance du sémaphore avec quatre bras articulés. Selon la position des bras, ils arrivaient à communiquer d'un à l'autre. Les indiens faisaient des signaux avec de la fumée. Les africains avec le tam-tam arrivaient tous à communiquer et ça marchait très bien sans électricité. Nous sommes en 2015, au 21e siècle, et nous avons l'électricité, le téléphone, internet ça marche ou ça ne marche pas, et le téléphone portable avec lequel, selon où nous sommes, on n'arrive pas à communiquer (alors on dit « ça ne passe pas »). On envoie des sondes sur les planètes, on a marché sur la lune, bientôt il n'y a plus de place pour les satellites qui tournent autour de la terre, nous avons un satellite pour la télévision, pourquoi n'avons-nous pas un satellite de communication téléphonique? De 1806 à 2015, deux-cent-neuf ans se sont



écoulés, il y a eu beaucoup de progrès de fait, mais pas dans la téléphonie, nous sommes toujours alimentés par câbles et poteaux bois. Les poteaux sont vieux, ils cassent tous comme des allumettes, nous avons l'exemple à la Palud à Bourras sur la route de Castellane les fils sont à terre, sur la départementale après la Graou, la montée de Châteauneuf, les poteaux tiennent avec des cordes, sur le chemin qui part de la piste et qui rejoint la piste de Venarelle, le câble qui alimente Nauvin et les Allaves sort de terre. Il a été coupé par un pneu de 4x4, plusieurs appels télé-

phoniques pour le faire réparer, la réparation a été faite mais le câble est toujours à l'air libre. Cent mètres en aval le câble a été réparé, les épissures ont été laissées à l'air libre, plusieurs demandes pour la pose d'un coffret étanche sans réponse, c'est Frank de Nauvin qui les a protégées par des bouteilles en plastique (voir photos). France Télécom, EDF et j'en passe, pour se décharger de tous ces problèmes, l'entretien des lignes et les réparations, sont passés aux entreprises privées. (Voilà le résultat)

Pierrot Aubert



OCCITANIE, OCCITAN, PROVENÇE, PROVENÇAL QU'ES ACÒ ?

Un peu d'histoire

C'est DANTE, poète toscan, qui a rendu célèbre la distinction des langues romanes en les classant pour la façon de dire OUI :

Langue d'OC, sud de la France ; Langue d'OIL, nord de la France ; SI, Italie (OC exprimant l'affirmation).

Langue d'oc, langue d'oïl ont la même origine. Lors de l'occupation de la Gaule par les romains, les différentes langues se mélangèrent et formèrent un dialecte appelé langue romane. La langue d'oïl devenue le français prévalait sur l'oc du midi. François 1^{er} par l'Édit de Villers Cotterêt avait ordonné l'institutionnalisation de celui-ci (écrits juridiques, notariés,...). Le français était la langue de prestige littéraire, politique et la Provence, état indépendant, entre progressivement dans l'orbite française. Le français était très peu pratiqué en Provence.

Au XIXe siècle = renaissance des langues minoritaires dont le provençal avec Félibrige de Mistral (celui-ci s'appuyant sur son succès international) = relance de l'attachement des provençaux à leur langue / pression française. XXe siècle à partir de 1920, le français se répand = langue maternelle.

Querelles culturelles

Le mouvement dit « occitaniste » veut fonder une unité des pays d'oc, une langue standard. Les occitans se sont d'abord définis par leur civilisation de l'Europe des troubadours avec les idées que les hommes sont égaux en droit, tolérance raciale et religieuse, promotion de la femme.

Qu'est-ce que le Félibrige ? Primitivement une association de poètes, constituée en 1862 (écrivains, artistes, savants). Mais le Félibrige s'avère être une philosophie de l'immobilisme, de paroles ronflantes qui ne signifient rien et son ennemi déclaré, l'occitanisme, de se gausser de ses faiblesses, prétentions passéistes (sagesse, vertu, traditions).

Querelles politiques

En réclamant l'occitan sur un pied d'égalité avec le français, celui-ci dépeint un danger pour nos langues maternelles.

La politique demeure au second plan pour le Félibrige à qui il manque la confiance en soi, la foi dans l'avenir de l'ambition, l'esprit d'entreprise.

Sur tous ces points, histoire, langue, unité du sud, le Félibrige et l'occitanisme professent des doctrines opposées. Le premier, conserve la diversité des provinces et leurs cultures de toute centralisation.

Le second a pour objet principal l'unification du midi et la disparition des dialectes avec le rejet de l'autorité française.

Querelles linguistiques

Pendant des années l'IEO (Institut d'Études Occitanes) voulait une langue commune au midi de la France à partir des langues d'oc nommée OCCITAN faisant fi des langues régionales en jetant la confusion avec beaucoup d'aplomb.

Effort d'« occitanisation » du provençal :

Espado devient espatla ; acata = aapta ; bonaur = bonaür ; ciprès = cipressier

Et on décide que c'est le grand tort de Mistral d'avoir écrit dans une langue populaire. Et puis pourquoi une langue commune ! Nous n'avons, nous provençaux, aucun désir de devenir occitan. Sans haine, la main tendue, avançons en se respectant pour que les langues régionales de France perdurent dans la liberté, la pluralité et la diversité.

Annie TURREL



LIS ESCABOT

Vaqui veni l'estièu ! à la proumièro caud
 Li troupeù, à grand trin, abandonon la Crau.
 Sus li camin ombrous, lou matin à l'eigagno,
 Caminon plan-planet vèrs li auti mouniagno
 Dis Aupo, de l'Isèro ou ben de la Savoie
 Moute l'avè, en pas, ou men poura chauma.
 Per nautre, fidèu i viei tradicoun,
 Un tal avenimen coungreio l'emoucion.
 Quand, routo d'en palun, s'entendon li sounalo,
 Emé la voues di pastre que soun touti en aio,
 Quite lèu moun travail pèr una saluda
 Aquéu que lou prougrès a pancaro touca.
 Abihat de velout, lou capèu a chavano,
 Lou bastoun à la man, guidon la caravano.
 Lis ase porton lou bast e, ben ensounaia,
 Soun segui d'un moutoun que lou baïle a flouca.
 Li boun an lou redoun e li cabro ia pico.
 Li chin un cascavèu, tout aco fai musico.
 - Es rèn que de sounaio e, l'avès lèn coumpres,
 Diran mai qu'es pas bèu lou travai de l'avè ?
 Es segur un mestié que fugis la jouïnesso.
 La mountagno, la Crau proumeton l'alegrosso.
 I jouine d'aujourd'huei ié fau li casino
 E li rode à la modo qu'aleujon lou magot.
 Mai de que nous fai à nature, pastre, mi fraire ?
 Nautre, que sian l'ourguei de nostre bèu terraire,
 Caminan tèsto drecho e fugissen l'estièu ;
 Saben que sian toujours sout la gardo de Diéu.

Transmis par Armand Ferrando

LES TROUPEAUX

Voici venir l'été ! A la première chaleur,
 Les troupeaux à grand train, abandonnent la Crau.
 Sur les chemins ombreux, le matin à la rosée,
 Ils cheminent lentement vers les hautes montagnes
 Des Alpes, de l'Isère ou bien de la Savoie
 Où les ovins, en paix, au moins pourront chômer.
 Pour nous, fidèles aux vieilles traditions,
 Un tel événement provoque l'émotion.
 Quand, route des marais, on entend les sonnailles
 Avec la voix des bergers qui sont tout en sueur,
 Je quitte vite mon travail pour aller saluer
 Celui que le progrès n'a pas encore touché.
 Habillé de velours, le chapeau à orages,
 Le bâton à la main, il guide la caravane.
 Les ânes portent le bât et pourvus de clochettes
 Ils sont suivis d'un mouton à qui le baïle a fait le
 floquet.
 Les boucs ont le « rédon » et les chèvres la pique
 Les chiens, un grelot, tout cela fait musique.
 Ce ne sont que des sonnailles et, vous l'avez bien
 compris,
 Dira-t-on encore qu'il n'est pas beau le travail des
 ovins (bergers) ?
 C'est un métier bien sûr que la jeunesse fuit.
 La montagne, la Crau, promettent l'allégresse.
 Aux jeunes d'aujourd'hui, il faut les casinos
 Et les lieux à la mode qui allègent le portefeuille.
 Mais que cela fait-il à nous, bergers, mes frères ?
 Nous qui sommes l'orgueil de notre beau terroir ;
 Nous cheminons tête droite et nous fuyons l'été ;
 Nous savons que nous sommes toujours sous la
 garde de Dieu.

Coup de cœur



Éric-Emmanuel Schmitt "La part de l'autre"

8 octobre 1908 : Adolf Hitler recalé. Que se serait-il passé si l'Ecole des Beaux Arts de Vienne en avait décidé autrement? Que serait-il arrivé si, cette minute-là, le jury avait accepté et non refusé Adolf Hitler, flatté puis épanoui ses ambitions d'artiste? Cette minute-là aurait changé le cours d'une vie, celle du jeune, timide et passionné Adolf, mais elle aurait aussi changé le cours du monde.

En livre de poche (de préférence chez votre marchand de livres)



École

A la découverte du circuit de l'eau domestique aux Salles-sur-Verdon

Lundi 23 mars 2015, nous sommes allés aux Salles-sur-Verdon pour voir le circuit de l'eau domestique. Il y avait un animateur qui s'appelait Julien.



D'abord, nous sommes allés au bord du lac de Sainte-Croix. Nous sommes passés par le sentier de Toine et devant la station d'épuration.

Puis, ensuite, nous sommes allés au **regard des Ruisses**. Nous avons vu les tuyaux des **pompes** qui sont dans le lac dans le grand trou appelé « regard ».

Après, nous sommes allés à la **station de relevage**, et il y avait une bonbonne où il y avait de l'air pour envoyer l'eau ailleurs.

Ensuite, nous sommes allés à la **station de potabilisation et de stockage** et nous avons fait une expérience avec Julien pour voir comment ça marche la potabilisation : il a pris des bouteilles de coca et des filtres à café, du gravier et il a versé de l'eau sale dans les filtres des bouteilles et au final l'eau était transparente mais pas potable (= eau brute). On a appris qu'il fallait mettre du chlore dans l'eau pour la désinfecter : pour qu'il n'y ait plus de bactérie.

Puis on est allé dans la ville et on a vu le compteur d'eau d'une **habitation**.

Enfin on est allé à la **station d'épuration** du village et ça sentait plutôt bon parce que c'est des roseaux qui transforment l'eau usée en eau brute. Les bactéries qu'il y a sur les racines mangent les saletés. La station rejette l'eau nettoyée dans le lac.



A la fin de la journée, on a mimé le circuit de l'eau c'était drôle.

Ylian et Léonie, Lola, Maëlle

Sortie à la fête du livre,

Le vendredi 22 mai nous sommes allés à la fête du livre de Manosque avec toute l'école.

On a rencontré la personne qui a illustré le livre « La faim de l'ogre » et elle nous a appris à dessiner rapidement et à faire des ogres en collage.



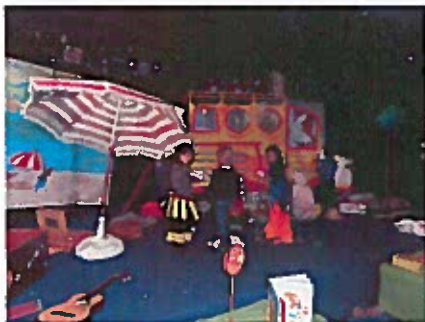
École

On a pique-niqué puis assisté à un spectacle « Un ours of course ». C'est l'histoire d'un ours qui essaie de trouver une compagne. Il y avait 3 musiciens et 2 acteurs.

Nous sommes allés voir les livres à La librairie mobile de la MJC.

« Le voyage de l'âne » album pour enfants

Nous avons joué dans le décor du voyage de l'âne et c'était trop bien.



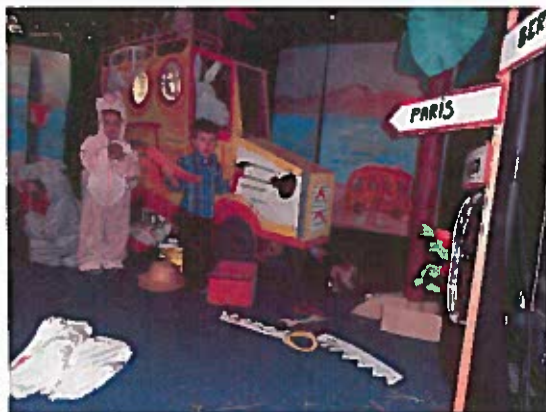
Je me suis déguisée en cochon et j'ai mangé des chamallow grillés à côté du camion et j'ai joué aux cartes avec Margot. (Emma)

Je me suis déguisée en cochon, je suis allée à la plage sous le parasol et j'ai fait un pique-nique. (Margot)

Yuki s'est déguisée en lapin et a joué avec Lila qui était déguisée en coq puis en cochon.

J'ai bricolé la camionnette avec Bilal et Noé, j'ai fait griller des chamallow puis j'ai joué de la guitare. J'ai aussi mangé des carottes. (Lucio)

Quant à nos deux compères, Bilal et Noé, après avoir réparé la camionnette, ont pris un sac à dos et sont partis explorer la forêt.



Préparation de la fête de l'école

La fête de fin d'année de l'école est prévue le vendredi 3 juillet après midi à partir de 15 h.

Nos petits élèves préparent un spectacle pour inviter les convives au voyage. Les petits vous emmènerons avec leur amie Souricette en Afrique et en Asie, avec des mises en scène, des chants et des musiques.

Ils suivent le chemin de leurs aînés partis aussi autour du monde.

Ce spectacle est l'aboutissement d'un travail sur l'année (programme en géographie, en littérature et en musique avec l'accompagnement de Yann Potié).

L'après-midi se terminera avec une kermesse suivie d'une soirée conviviale avec des grillades sur le terrain de basket attenant à l'école.

Aux élèves, un spectacle de contes de la compagnie du théâtre des fourmis sera offert le matin, ce spectacle faisant parti d'une manifestation organisée entre ACCC, la bibliothèque (Foyer rural) et la Coopérative scolaire, avec une exposition de livres objets qui se tiendra à la bibliothèque et sur le même palier pendant 3 semaines, fin juin début juillet.



Les enseignantes

QUIZZ...

A. Si on veut se rendre à la bibliothèque de La Palud, quand et où doit on y aller?

1. tous les jours de 16h30 à 18h à l'école
2. tous les jeudis de 16h30 à 18h au deuxième étage du château
3. samedi de 15h à 19h au Foyer rural

B. La "highline" est :

1. une ligne haute tension en altitude
2. un projet de tramway suspendu à Marseille
3. une sangle tendue entre falaises pour progresser dessus

C. Combien y a t'il d'enfants à l'école (en sachant que ça change souvent):

1. 32
2. 41
3. 29

D. La fête du parc sera où en 2015 et à quelle date ?

1. à La Palud le 19 septembre
2. à Rougon le 4 octobre
3. à Quinson le 27 septembre

J. Que peut-on porter aux bennes à la zone artisanale ?

1. tout ce qu'on jette
2. les cartons pliés, les ferrailles et encombrants
3. les vieilles voitures et déchets toxiques

E. PLU veut dire quoi ?

1. Plan Local d'Urbanisme
2. Projet Libéral Unitaire
3. Palestine Libre d'Urgence

K. Le *Thaumetopoea pityocampa* est un(e):

1. espèce de chauve souris
2. papillon de nuit
3. poisson rare et protégé

F. Avec quelle vitesse doit-on traverser le village de La Palud :

1. 30km/h
2. 40km/h
3. 50km/h

(si vous répondez juste, la respectez-vous ?)

G. De quelle Communauté de Communes dépend La Palud?

1. Moyen Verdon
2. Haute Provence
3. Asse Bléone Verdon

H. Que veut dire "Lei Lagramusas" (nom du club d'escalade local)?

1. les mangeurs de longueurs
2. les criquets
3. les lézards

I. Le livret sur la Route des Crêtes a été réalisé par :

1. la mairie
2. l'office de tourisme
3. la Maison des Gorges

Réponses : A : 2 ; B : 3 ; C : 1 ; D : 3 ; E : 1 ; F : 1 ; G : 1 ; H : 3 ; I : 2 ; J : 2 ; K : 2



Fête du Parc naturel régional du Verdon 2015

Cette année la fête du parc se déroulera à Quinson, le week-end du 26 et 27 septembre 2015.

Le samedi est réservé aux jeunes et les travaux qu'ils mènent tout au long de l'année dans les centres de loisirs partenaires du Parc du Verdon. Thématiques: bien manger/bien produire; couture; cuisine; etc. et une soirée festive.

Le dimanche est ouvert à un public plus large et tout au long de la journée le marché des producteurs et les artisans d'art vous accueillent. Si vous êtes producteur, restaurateur ou association intéressés par une participation, contactez Elodie : (emasson@parcduverdon.fr)

Un géodome construit par les "Faiseurs de rêve" donne place aux projections et discussions. Le crieur du Verdon sera présent.

Des sorties accompagnées et des animations auront lieu dans et autour du village mais comme les places sont limitées, inscrivez-vous dès le 26/08 sur le site : www.parcduverdon.com.

(Pour vous donner un exemple: une rando le long du canal dans les Basses Gorges avec Beachy et un retour en canoë avec Gaëtan)

Des spectacles, de la musique, des animations autour des savoirs-faire du Verdon, des ateliers ludiques ont lieu sur le site même de la fête.

Comme toujours, le repas de midi avec des produits locaux se partage et comme cette année tout tourne autour de la vigne, du vin et du bien manger - bien produire, le raisin de Quinson sera à l'honneur.

Marlène Economidès, chargée de communication : (meconomides@parcduverdon.fr)



EXPOSITIONS MAISON DES GORGES DU VERDON

Au Château

08 juillet au 31 août : Exposition sentier Blanc-Martel

18 au 31 juillet : Exposition « Instantané » « La marche appelle la métamorphose » proposée par Katy Not et Laure Pradeau - Vernissage le 18 juillet à 18h00

1er au 17 août : Exposition « Vautours attitude » proposée par Pascal - Guetteur d'images

05 au 25 septembre : Exposition de Setareh et Clémentine

19 et 20 septembre : Journées européennes du patrimoine - Entrée écomusée libre



Programme Festivités

- 27/06 Fête des Chauvets
- 03/07 15h00 Fête de l'école
- 11/07 12h30 repas (Daube) 17€/pers. inscription à la boulangerie jusqu'au 09/07—Terrain de boules
15h30 Concours de boules 2 en 2 à la mêlée- 5€/pers.
- 13/07 21h30 Bal
- 25/07 Fête de la Saint-Christophe à Rougon
- 26/07 Fête de la Saint-Christophe à Rougon
- 27/07 21h00 Cinéma de pays en plein air - place de l'église 5€ / personne
- 07/08 19h00 Fête de la bergerie de Faucon - Grillades - spectacle - feu d'artifice
- 12/08 14h00 Tournoi de foot 16€/équipe
22h00 Bal avec l'orchestre MEPHISTO
- 13/08 10h00 Concours de boules pour les enfants (jusqu'à 12 ans)
15h00 Concours de boules pétanque 2 en 2 choisi « souvenir René PERIER » (10€/équipe)
21h30 Chants variés à capella Lei cantaire Paluards « Les valets de chœur - Eglise
- 14/08 9h30 concours de boules à la longue
10h00 jeux pour enfants - place de l'église
21h30 Concours de poker 5€/joueur - au Château - salle Paul CORROTTI
Toute la journée vide grenier à Rougon
- 15/08 10h00 Messe à l'église
12h00 Apéritif offert par la mairie - place de l'église
15h30 Concours de boules 3 en 3
21h30 Feu d'artifice
22h00 Bal SHOW TIME
- 16/08 13h00 Aioli monstre 17€/pers. (inscription à la boulangerie jusqu'au 14/08) - Place de l'église
Suivi d'un concours de boules à la mêlée pour les participants.
- 22/08 21h00 Cinéma de pays en plein air - place de l'église 5€ / personne
- 25/08 21h00 Rencontres de la parole - Bibliothèque
- 19-20/09 Journée Paysanne

